



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Service du 1^{er} degré

Nancy, le 15/11/24

**Pôle interdépartemental
de gestion individuelle des enseignants
du 1^{er} degré public**

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Départements de
Meurthe-et-Moselle,
Meuse,
Vosges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
de Meurthe-et-Moselle,
de Meuse, et des Vosges

9 rue des Brice
Rond-point Marguerite de Lorraine
C.O. n°30013
54035 Nancy Cedex

Réponse obligatoire pour le 15 décembre 2024

Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge.

Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2024-2025

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par l'autre parent agent public.

En conséquence, si vous percevez le SFT, je vous demande de compléter le formulaire dématérialisé de contrôle des conditions de versement du SFT sur le Portail Agent **COLIBRIS** et y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 15 décembre 2024**, délai de rigueur.

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de février 2025** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés (naissance, mariage, divorce, ...), dans la situation professionnelle de leur conjoint ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion du dossier individuel des intéressés.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT **avec effet rétroactif**.

Pour rappel, l'accès à **Colibris** s'effectue via le portail ARENA -> Enquêtes et Pilotage -> Pilotage académique -> **Colibris – Portail des démarches** ou via :
<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr>

Se connecter pour accéder au portail.


 ministère
 éducation
 nationale

 République Française

Recherche



-  Scolarité du 1er degré
-  Scolarité du 2nd degré
-  Examens et concours
-  Gestion des personnels
-  Gestion de la Paie
-  Administration financière et comptable
-  Enquêtes et Pilotage

ARENA - Accédez à vos applications

Gérer mes favoris Déconnexion

Bienvenue Mme Chloé COLLIN

Première connexion à l'application

 Message de votre Académie

AGESH : maintenance évolutive (dont enquête 3-12) mardi 17/10 de 9h à 11h
LIEN : maintenance mercredi 11/10 de 15h à 16h
GECO,AMIA, RSP, KHEPHREN: maintenance mercredi 11/10 de 9h-10h,12h-15h

Aide au pilotage et à l'auto-évaluation

Archipel
 APAE pour le 2nd degré
 APAE pour le 2nd degré

Pilotage académique

EduConnect - MétéoStats
 Colibris - Portail des démarches
 Sites pédagogiques
 Pilotage par les enquêtes
 Sondage Express

BO

BO WEBI : Accès à BO BI4 Académique

BO PIAD

BOXI PIAD

Pilotage Etablissements

Programme pHARe

Prévention

Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)
 Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)
 Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme
 annuel de Prévention (DUERP-PAP)

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur,
 Pour le Directeur Académique des
 Services de l'Éducation Nationale
 de Meurthe-et-Moselle,
 Et par délégation,
 Le secrétaire général,

SIGNÉ

François NOEL